



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 5960

Texte de la question

M. Maxime Gremetz * tient à exprimer à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sa grave inquiétude quant aux conséquences de la réduction du budget de 11 % de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat. Il lui rappelle que l'ANAH, qui fait partie du dispositif d'aide au privé, distribue des subventions aux propriétaires occupants et aux opérations de rénovation urbaine. Avec des moyens en très forte diminution, sa mission relève de la gageure. Afin de manifester son mécontentement, l'Union nationale de la propriété immobilière, qui rassemble l'ensemble des propriétaires privés, a décidé de boycotter les différentes instances de l'ANAH. Face à cette situation grave et inédite, il souhaite savoir comment il entend renouer le contact avec les propriétaires privés.

Texte de la réponse

Les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont été abondés de 30 millions d'euros supplémentaires pour 2003 lors de l'examen du budget du ministère à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a, par ailleurs, obtenu de la Commission européenne la prorogation de la TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien, mesure qui équivaut à une subvention de 12 %. La loi de finances initiale pour 2003 prévoit, par ailleurs, l'extension du dispositif « Besson » aux ascendants et aux descendants pour les opérations neuves. Elle a par ailleurs prévu le relèvement du taux de déduction forfaitaire de 25 % à 40 % pour les opérations « Besson » dans l'ancien. Le Gouvernement considère que ces mesures sont de nature à permettre le maintien, voire le développement d'une offre locative privée de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5960

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3942

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 813